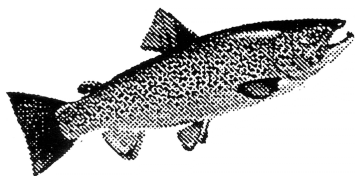


Association Genevoise des Sociétés de Pêche



INFO-PECHE No 35 - mars 2003 (gratuit)

Dans ce numéro ...

Editorial

Bientôt l'ouverture de la pêche en rivières.

Fischnetz = réseau suisse poissons en diminution

Pourquoi "y'a pu de poissons" ? Résultats intermédiaires des études entreprises pour répondre à cette importante question.

Réglementation 2003

Un rappel des dates.

P'tites nymphos

Les petites "news" du moment.

Publi-reportage SIG

Encore des précisions concernant la vidange 2003 de la retenue de Verbois.

Bulletin d'adhésion

Pêcheurs genevois, devenez membres de l'AGSP !!

Éditorial

Ouverture de la pêche en rivières le samedi 8 mars 2003

Hormis l'utilisation plus restreinte des poissons d'appât vivants (voir l'Info-pêche No 34), il n'y aura pas, en cette année 2003, de changement au niveau de la réglementation pour la pêche en rivières.

Ce samedi 8 mars 2003 sera aussi l'opportunité pour les pêcheurs et amis de l'AGSP de se rendre au traditionnel **apéro de l'ouverture** qui aura lieu cette année au bord de la Versoix, à l'étang de Richelien dès 11h. A cette occasion, le SFPNP immergera un certain nombre de truites dans l'étang, pour le bonheur des enfants (et des plus grands) désirant y pêcher. Une grillade suivra l'apéritif ... en espérant le beau temps. En cas de pluie, pas de panique puisque nous pourrions nous abriter sous le couvert existant.

Alors, venez nombreux nous rendre visite à cette occasion, et qui sait, nous présenter vos belles prises capturées dans un cours d'eau genevois.

A bientôt et bonne ouverture à tous !!

Maxime PREVEDELLO - président AGSP

OUVERTURE le samedi 8 mars 2003

APERITIF DE L'AGSP

VENEZ NOMBREUX AU BORD DE LA VERSOIX !

Tous les membres, pêcheurs et amis sont cordialement invités à une verrée offerte par l'AGSP au bord de la Versoix, le samedi 8 mars 2003 dès 11h.

**Rendez-vous à l'étang de la Pisciculture de Richelien (Parking de la Protection Civile à 200 m)
Un repas (grillades) tout aussi convivial suivra l'apéritif. Votre comité AGSP**

LE PROJET FISCHNETZ ...

OU LES RAISONS DU DECLIN DES POISSONS EN SUISSE

Y'a pu d'poissons ! Quel pêcheur n'a pas entendu cette rengaine au bord de l'eau, excuse trop facile pour justifier une bredouille qui n'a pourtant rien de déshonorant ! Cependant, la question mérite réflexion. En tout cas, elle intéresse en premier chef les autorités politiques, administratives ou associatives de la Confédération helvétique.

Baisse des captures de truites de 42 % en 10 ans !

Depuis plusieurs décennies, les divers cantons de Suisse imposent aux pêcheurs sportifs de remplir un carnet de statistiques de captures. L'analyse des résultats montre qu'en une trentaine d'années, les captures déclarées par les pêcheurs sportifs pour l'ensemble des cours d'eau suisses sont passées de 1.9 millions de poissons par an à 760'000 en 1999, toutes espèces confondues !

Pour les dix dernières années, les captures de truites ont fondu de 42 %, passant d'un million à 580.000 individus. Or, la truite demeure le poisson favori du pêcheur suisse....

Fort de ce constat inquiétant, le projet Fischnetz ou « Réseau suisse poissons en diminution » a été lancé en décembre 1998 ; actuellement encore en cours, il aborde en 2003 sa dernière ligne droite. Son objectif principal consiste à quantifier les dommages réels causés aux populations de poissons, d'en définir les causes et finalement, de proposer les mesures à mettre en place pour redresser la situation.

Piloté par une structure réunissant autorités fédérales (Office fédéral de l'environnement, milieux scientifiques - EPFZ – EAWAG), représentants politiques des cantons, de l'industrie chimique, et de la Fédération Suisse de Pêche, le projet Fischnetz coordonne les investigations sur la situation actuelle et les origines du phénomène de diminution des captures. Il met en jeu 73 projets locaux et près d'une centaine de spécialistes.

Projets locaux d'études fondés sur 12 hypothèses de base.

Afin d'imprimer une dynamique initiale, un séminaire de lancement du projet a réuni 115 personnes à Winterthur en mai 1999, au cours duquel ont notamment été discutées les 12 hypothèses de base susceptibles d'expliquer cette diminution des captures, hypothèses que devaient tester diverses études complémentaires et locales.

LES 12 HYPOTHESES DE BASE

1. Le déclin des populations piscicoles est le résultat de l'accumulation de plusieurs petits effets
2. Les effectifs piscicoles souffrent d'une faiblesse de la reproduction
3. Les populations piscicoles manquent de jeunes poissons
4. Des dommages causés aux organes entraînent la mort des poissons
5. Une faiblesse immunitaire générale entraîne la mort des poissons
6. Une mauvaise qualité de l'habitat est à l'origine du déclin des populations piscicoles
7. Un colmatage du lit de gravier porte préjudice à la reproduction de la truite
8. Un manque de nourriture animale conduit à une baisse de la biomasse piscicole
9. Le déclin des populations de poissons trahit une gestion de pêche mal adaptée
10. La baisse du taux de capture s'explique par le comportement des pêcheurs et par les oiseaux piscivores qui causent une chute des effectifs réels
11. Une augmentation des températures maximales de l'eau limite l'espace vital de la truite
12. Les crues d'hiver limitent les chances de survie des œufs et du frai de la truite

Les responsables du projet Fischnetz étaient conscients dès son lancement que les facteurs éventuellement responsables (voir liste des 12 hypothèses) et les phénomènes observables étaient en étroite relation et en interaction les uns avec les autres, et que la plupart des effets observés pouvaient être causés par plus d'un facteur.

Ainsi, Mme Patricia HOLM (EAWAG), directrice du projet, donne l'exemple qu'un habitat défavorable, - manque d'abris - peut être source de stress pour les poissons, ce qui peut affaiblir leur système immunitaire et favoriser l'apparition de diverses maladies. La présence d'insecticides dans un cours d'eau peut aussi être néfaste aux animaux servant de nourriture aux poissons, ce qui peut conduire à

une situation de famine, en particulier chez les jeunes poissons. D'où une faiblesse immunitaire et le déclenchement de maladies.

Chaud ! Chaud devant !

L'hypothèse 11 relative à l'influence d'une augmentation de la température de l'eau a fait l'objet d'analyses pointues. Constat contrariant : au cours de la seconde moitié du 20^{ème} siècle, la température moyenne des rivières helvétiques a subi une augmentation pouvant atteindre 2 degrés. Plus inquiétant, la moitié de cet accroissement s'est produit pendant les années 1987 à 1989 ! Cette même période s'est aussi distinguée par l'arrivée anticipée des températures maximales dans les cours d'eau, contribuant ainsi à prolonger les périodes chaudes délicates pour la survie du poisson. Toutefois, des dépassements des températures létales (25 degrés pour la fario) n'ont pas été observés. Par contre les mesures effectuées ces dernières décennies indiquent que les degrés acquis le sont pour toujours, la température ne redescend jamais...

Ce phénomène global doit être attribué au réchauffement général du climat, à la réduction des débits d'étiage ou aux divers impacts anthropiques (rejets de STEP ou d'eaux industrielles, usines hydroélectriques, etc). Il peut provoquer un déplacement estival des poissons vers l'amont, en tête de bassin, afin de retrouver des conditions thermiques plus favorables. Encore faut-il que la libre circulation piscicole soit garantie...

Ce phénomène thermique peut également accélérer le développement des œufs, les divers stades de développement des alevins ne coïncidant alors plus forcément avec la présence de la nourriture spécifique.

Outre l'engagement déterminé à participer à des programmes internationaux en faveur de la protection du climat, ces recherches sur l'hypothèse 11 doivent encourager les gestionnaires locaux des cours d'eau à restaurer la dynamique d'écoulement (débits résiduels plus élevés), à multiplier l'ombrage sur les secteurs les plus sensibles, ou encore à mettre en place des zones refuges (accessibilité accrue aux affluents généralement plus frais).

D'autres recherches conduites par exemple sur la maladie rénale proliférative (MRP) de la truite fario, sur l'efficacité du repeuplement ou sur les effets endocriniens de diverses substances chimiques rejetées par les STEP, sont encore en cours. Leurs conclusions seront intégrées dans le rapport final, à paraître dans le courant 2003. Cependant, on sait déjà que la MRP affecte essentiellement les salmonidés (et aussi les brochets), et qu'elle se déclenche dès que la température de l'eau dépasse 15 degrés. Bien présente dans les cours d'eau suisses de plaine (altitude inférieure à 800 mètres), cette maladie causée par un parasite myxozoaire, *Tetracapsula bryosalmonae* provoque une forte mortalité, surtout chez les estivaux, les poissons malades se reconnaissant par leur apathie, leur ventre gonflé ainsi que leurs yeux exorbités.

Et les pêcheurs dans tout cela ?!

Sont-ils moins nombreux, moins assidus ou plus philosophes dans leur activité halieutique, remettant par exemple plus volontiers le poisson à l'eau ? L'hypothèse 10 évoque en effet des changements dans leur comportement. Pour vérifier cela, un sondage a été effectué auprès de 1800 pêcheurs sportifs de Suisse allemande (Berne, St.Gall, Lucerne, etc) , avec un taux de retour des 57% des questionnaires ! Il en ressort que les pêcheurs suisses sont :

- Moins nombreux, et aussi moins assidus : en 20 ans, on passe de 65 à 50% des pêcheurs qui pêchent plus de 20 jours par saison.
- Mécontents des changements observés au bord des cours d'eau (dégradation des rivières).
- Contemplatifs ! Le choix de leurs lieux de pêche se fait plus sur des critères paysagers qu'en fonction du succès de pêche escompté.
- A la recherche de calme, un critère/besoin retenu par 40% des sondés.

En résumé, le profil du pêcheur suisse s'est réorienté en 20 ans, voire plus largement depuis la fin de la dernière guerre. Alors qu'il y a une cinquantaine d'années, la pêche pouvait avoir un but nourricier, permettant aux familles de disposer de protéines à bon marché, l'offre alimentaire développée ces dernières années a relégué cet objectif au second rang. Les pêcheurs sportifs ne déclarent plus que 13 truites par an en 1999, alors qu'ils en conservaient encore une vingtaine au début des années 80.

Si la pression de pêche a baissé, les comportements ont aussi changé, le pêcheur manifestant plus de considération pour l'environnement aquatique et pour ce poisson devenu plus rare. Enfin, la progression des adeptes du no kill systématique ou occasionnel est une réalité réjouissante, tout comme la multiplication de parcours à gestion différenciée.

Point de situation à fin 2002.

Alors que nous démarrons 2003 et que le projet Fischnetz aborde sa quatrième et dernière année de déroulement, ses responsables font un nouveau point de la situation.

L'hypothèse no 8 selon laquelle le déclin aurait pour origine une réduction de l'offre alimentaire est rejetée, dans ses grandes lignes. Un projet conduit sur 12 cours d'eau a montré que l'offre alimentaire reste relativement constante ou aurait même quelque peu augmenté depuis les années 1980.

Par contre, les hypothèses no 6 et 12, attribuant le recul des populations de poissons à des déficits morphologiques de la rivière (habitats) ainsi qu'à des modifications des régimes hydrologiques sont confirmées. Ainsi, les recherches effectuées sur la Linth dans le canton de Zürich, qui abrite la sixième population d'Ombres de Suisse, ont montré entre 1999 et 2002 l'importance essentielle de la disponibilité des zones riveraines propices pendant la phase larvaire (fin avril à mi-mai). Au cours de cette phase, les larves subissent une métamorphose leur permettant d'acquérir des nageoires fonctionnelles. Autrefois, les fortes eaux de printemps disposaient de champs d'expansion des crues suffisants, offrant des zones calmes favorables aux larves d'Ombres. Hélas, la Linth possède un lit aujourd'hui canalisé en trapèze, source d'accélération du courant peu favorable à ce stade de développement de *Thymallus*. De plus, on a constaté entre 1989 et 1998 une dégradation du régime hydrologique au printemps, n'offrant plus régulièrement les débits favorables aux larves d'Ombres. Un constat qui milite, si besoin était, pour une renaturation conséquente du cours d'eau et de ses berges canalisées.



L'aire canalisée, un milieu hostile pour l'Ombre de rivière et pour la truite



A la recherche du temps perdu ... au travail !

Position de la Fédération Suisse de Pêche.

Prenant les devants, le Président de la Fédération Suisse de Pêche M. Werner WIDMER, par ailleurs membre du Comité stratégique du projet Fischnetz, a d'ores et déjà prévenu: les conclusions des études en cours ne devront pas conduire les responsables administratifs de la pêche à prendre des mesures trop radicales. Des mesures qui réduiraient encore leur taux de captures ou rendraient même impossible tout succès de pêche. Faut-il rappeler que la Suisse dispose déjà d'une réglementation de la pêche sportive particulièrement protectrice ?!

Genève-Suisse, même constat !

En matière de pêche, captures et santé des cours d'eau, il n'y a pas de "*Sonderfall Genf*", le canton n'échappant pas, hélas, aux constatations faites sur le plan national. Si les années 80 se caractérisent par une moyenne de 2500 preneurs de permis en rivière délivrés, ils ne sont plus que 1400 pêcheurs environ à arpenter les bords des cours d'eau en l'an 2000, soit une réduction de 44 % en 20 ans.

Côté captures, le canton du bout du lac colle tout autant aux résultats helvétiques : entre 1980 et 2000, on passe de 24 à seulement 11 captures de salmonidés par pêcheur et par an. Cette diminution de captures doit toutefois être mise en parallèle avec deux modifications importantes de la gestion de la pêche survenues au cours de ces vingt années, soit :

la forte réduction des quotas de prises, qui passent de 10 salmonidés/jour en 1980 à 6 en 1989, puis seulement à 3 en 2000, ainsi que l'augmentation de la taille légale qui progresse de 23 à 25 cm dès 1989 ;
l'abandon dès 1995 des repeuplements en poissons surdensitaires (3 tonnes en 1994).

A noter que le renoncement à ces déversements de poissons de taille directement capturable n'a pas provoqué, comme on pouvait le craindre, un effondrement du rendement de la pêche l'année suivante, puisqu'il s'est capturé 4.51 tonnes de truites en 1995 contre 5.45 tonnes en 1994.

Enfin, on relèvera la présence de la maladie rénale proliférative sur toute la Versoix, rivière d'importance pour la pêche à Genève, qui de plus alimente l'unique pisciculture cantonale de Richelien.

Avenir halieutique, des raisons d'espérer !

Depuis quelques années, le canton de Genève a mis en œuvre un important programme de renaturation de ses rivières, doté d'une forte composante piscicole. Des obstacles à la libre circulation des poissons ont été levés, grâce à la construction de nombreuses passes à poissons. La reproduction naturelle de la truite fario a été favorisée avec la réalisation d'aménagements piscicoles (frayères, sous-berges, zones de grossissement pour les juvéniles) sur les affluents ou dérivations de rivières. Ces travaux commencent aujourd'hui à porter leurs fruits, si l'on considère les remontes en hiver, les résultats des inventaires électriques, ou tout simplement le succès des sorties de pêche !



L'Allondon: une rivière en cours de résurrection

Parallèlement à ce vaste chantier de la renaturation, le canton de Genève a pris des mesures techniques innovantes, comme la mise en place d'un premier parcours de pêche en réserve active de salmonidés sur 1.2 km de l'Allondon en 2000, puis d'un second sur 700 mètres de la Versoix en 2002, autrefois interdits à la pêche. Sur ces deux parcours, seule la pêche à la mouche est autorisée, tout comme la conservation d'une unique truite par jour, pour une taille légale de 40 cm, alors que l'Ombre est totalement protégé.

Voilà qui ne va pas forcément contribuer à améliorer les statistiques de captures, mais qui va par contre permettre de reconstituer le stock de géniteurs, et donc profiter à l'ensemble des peuplements dans ces cours d'eau.

L'ensemble des actions évoquées, conjuguées à la probable réouverture de la pêche dans l'Aire en 2004 et dans le Foron, si un accord est trouvé avec les autorités françaises, ainsi que le prochain démarrage de trois contrats de rivières transfrontaliers, permettent d'appréhender l'avenir halieutique du canton avec un certain optimisme.

Il est donc particulièrement réjouissant de constater aujourd'hui que tous les partenaires concernés, - administrations cantonales, associations de pêcheurs, groupement de protection de la nature, soutenus activement par le monde politique, ont réagi à temps pour transmettre aux générations futures un patrimoine aquatique-halieutique digne de ce nom.

Alexandre WISARD
Hydrobiologiste et pêcheur

P'TITES NYMPHOS

Chinoiseries

Voici une info authentique qui pourrait en inspirer quelques uns. Un grossiste en denrées alimentaires de Hong Kong a été condamné a payer une amende de 5000 dollars HK (env.90'000 FS) et 6 mois de prison avec sursis pour avoir déversé accidentellement lors du déchargement d'un camion environs 70 litres de ... vinaigrette dans un petit cours d'eau !? Chez nous, l'Etat de Genève a finalement demandé 90'000 FS (la même somme !) pour 4000 litres de soude caustique déversés par une industrie française qui a provoqué une très grave pollution de l'Allondon le 27 août 2001 ... cherchez l'erreur !!

J'ai tépé

La 6e réunion du GTP a eu lieu le 10 février 2003 à Farges. On y a notamment abordé l'harmonisation des réglementations françaises et suisses sur les cours d'eau limitrophes. Il faut cependant constater que la situation actuelle est loin d'être harmonisée. En effet, Genève permet la conservation de 3 salmonidés par jour, dont 1 seul Ombre alors que dans l'Ain on peut en conserver 5. La taille légale de capture est identique pour la Truite (25 cm) mais pas pour l'Ombre (Genève: 33 cm / Ain: 30 cm). La date d'ouverture en rivières est identique mais la date de fermeture est différente (Genève ferme env. 15 jours plus tard). Il convient d'ajouter qu'un des soucis des AAPPMA est de "simplifier" la vie des pêcheurs en évitant une réglementation trop compliquée. Le Pays de Gex comprend environ 1300 preneurs de permis. Il reste donc du pain sur la planche !!

Passeport-vacances 2003

Pour cette année, le traditionnel passeport-vacances "Initiation à la pêche" pour les enfants aura lieu les **samedis 26 juillet et 16 août 2003** à l'étang de Richelien. Qu'on se le dise !!!

Prolongations

En date du 29 janvier 2003, le Conseil d'Etat de Genève a confirmé par arrêté les décisions de la Commission de la Pêche relatives au parcours de pêche différenciée sur l'Allondon ainsi que la protection accrue des salmonidés dans les eaux de la même rivière. Conséquences: le parcours de pêche à la mouche de l'Allondon allant du Pont de Russin jusqu'à l'embouchure dans le Rhône est maintenu jusqu'au **31 décembre 2005**. De plus, le parcours de pêche restreinte est également maintenu sur l'Allondon pour l'année 2003, entre l'entrée de la rivière sur territoire suisse et le pont de Russin. Pour rappel: sur le parcours mouche, seule la capture d'une Truite par jour, de 40 cm minimum, est autorisée, en utilisant la technique de pêche à la mouche artificielle fouettée. Pour le reste de l'Allondon, le pêcheur ne peut conserver qu'une seule Truite par jour, d'une taille de 33 cm minimum. La capture de l'Ombre de rivière est interdite toute l'année sur ces deux secteurs et si le pêcheur conserve une Truite ayant atteint la maille, il doit cesser son activité de pêche sur l'un ou l'autre des deux parcours.

Observation

Les cormorans, c'est bien connu, provoquent de l'urticaire aux pêcheurs. Les harles itou ! On constate dans notre canton que les harles participent aussi au pillage des juvéniles de truites et d'ombres dans leurs zones de reproduction et de grossissement. Le SFPNP, alerté par les pêcheurs, voudrait se faire une idée de la prédation, des habitudes et de la localisation de ces volatiles piscivores. Il a préparé à cet effet une fiche d'observation que chaque pêcheur peut remplir et renvoyer au SFPNP (voir adresse). Ci-dessous un exemplaire de cette fiche que vous pouvez facilement découper pour utilisation ultérieure lors d'une de vos parties de pêche.

SFPNP Observation HARLES en rivières			DIAE		
Date:	<input type="text"/>	heures: de	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>
Nom observateur:	<input type="text"/>				
Rivière:	<input type="text"/>	météo:	<input type="text"/>		
Secteur observé (limites amont-aval):	couleur eau:		<input type="text"/>		
<input type="text"/>	débit:		<input type="text"/>		
	remarques:		<input type="text"/>		
Nombre d'adultes:	<input type="text"/>				
Nombre de poussins/jeunes:	<input type="text"/>				
Nombre total:	Au repos:	En chasse:	Nombre de plongées par minute:		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Remarques au verso
oui / non

Merci de retourner la fiche remplie au:
SFPNP CP 3918, 1211 Genève 3

REGLEMENT DE LA PECHE EN RIVIERES: les DATES POUR L'ANNEE 2003

Ouverture de la pêche (générale)

- Dans les rivières et dans le Rhône (secteurs à l'amont de la passerelle du Lignon et à l'aval du barrage de Verbois) : **dès le 8 mars 2003**
- Rhône (secteur de l'amont du barrage de Verbois à la Passerelle du Lignon) : **toute l'année.**

Fermeture de la pêche (générale)

- Dans les rivières et dans le Rhône (secteur à l'aval de Verbois): **soir du 5 octobre 2003**
- Rhône (secteur amont de la Passerelle du Lignon) et dans l'Arve : **soir du 26 octobre 2003**

Périodes de PECHE AUTORISEE, par espèces

Truite (*Salmo trutta*) Du 8 mars 2003 au 5 octobre 2003

Exception : dans le Rhône en amont du barrage de Verbois et dans l'Arve : cette période se prolonge jusqu'au **26 octobre 2003.**

Ombre (*Thymallus thymallus*) Du 17 mai 2003 au 5 octobre 2003.

Exception : dans le Rhône en amont du barrage de Verbois et dans l'Arve : cette période se prolonge jusqu'au **26 octobre 2003.**

Brochet (*Esox lucius*)

1) Rhône aval du barrage de Verbois : **du 17 mai 2003 au 5 octobre 2003.**

2) Rhône amont Verbois jusqu'à la Passerelle du Lignon: **2003 étant une année de vidange**, la pêche du brochet **est autorisée toute l'année sur ce secteur** (sauf période de fermeture liée à la vidange, selon arrêté spécial du Conseil d'Etat)

3) Dans le reste du Rhône et dans l'Arve : **du 11 mai 2003 au 26 octobre 2003.**

Perche (*Perca fluviatilis*) Du 1er janvier 2003 au 30 avril 2003 et du 26 mai 2003 au 30 avril 2004

Jours de trêve

La pêche est **interdite les jours impairs ... sauf:**

- les samedis, dimanches et jours fériés officiels (Vendredi saint, lundi de Pâques, Ascension, lundi de Pentecôte, 1er août, Jeûne genevois, le 1er mai et le 1er juin)
- dans le Rhône, l'Arve et les tronçons de rivières limitrophes d'Etats voisins.

Tailles minimales de capture

Truite : 25 cm **Attention, exception pour la Truite:** du Pont du Mont-Blanc à l'amont du barrage du Seujet: **35 cm**

Ombre : 33 cm **Brochet**: 50 cm **Perche**: 15 cm

Nombre maximum de prises

Salmonidés (truites et ombres) : **3 par jour** (parmi lesquels **1 ombre** au plus). **Brochet** : **3 par jour.**

Modes de pêche

Sont autorisées

- La pêche "**les pieds dans l'eau**" est autorisée dès la date de l'ouverture de l'ombre (**17 mai 2003**)

ATTENTION ! = nouvelle teneur avec entrée en vigueur dès janvier 2003: Sont prohibés (amorces) :

- *l'emploi de poissons appâts vivants sauf dans le Rhône (retenue de Verbois), entre le pont Sous-Terre et le barrage de Verbois, pour la pêche depuis la rive ou depuis un bateau dans les zones envahies par la végétation aquatique ou des arbres immergés.*
- *la pêche au moyen d'amorces autres que: ver de terre, dandinette, poisson mort manié ou tournant, cuillère, mouche sèche et streamer, pendant la période de protection de l'ombre, sauf dans le Rhône et dans l'Arve.*

Libre passage

Seul le détenteur d'un permis de pêche est autorisé à passer, **les jours et heures où la pêche est autorisée**, sur des fonds privés situés le long des rivières, **à l'exclusion d'autres personnes, animaux et véhicules.**

Carnet de contrôle

Le pêcheur doit inscrire la date et le nom du cours d'eau dès le début de l'action de pêche.

Parcours "mouche" de l'Allondon (gestion différenciée):

Parcours: du Pont de Russin à l'embouchure. Mouche fouettée seule autorisée. Limite de capture: 1 truite par jour. Taille minimale de capture: 40 cm. Ombre totalement protégé. Si un poisson est conservé = arrêt de l'action de pêche sur le parcours.

ATTENTION: suite à l'importante pollution survenue fin août 2001, l'Allondon (de l'entrée en territoire Suisse au Pont sous Russin) est encore soumise à une réglementation exceptionnelle et provisoire pour l'année 2003: 1 truite par jour; taille légale : 33 cm, pêche au ver interdite, si le poisson est conservé on arrête la pêche sur le secteur, ombre totalement protégé.

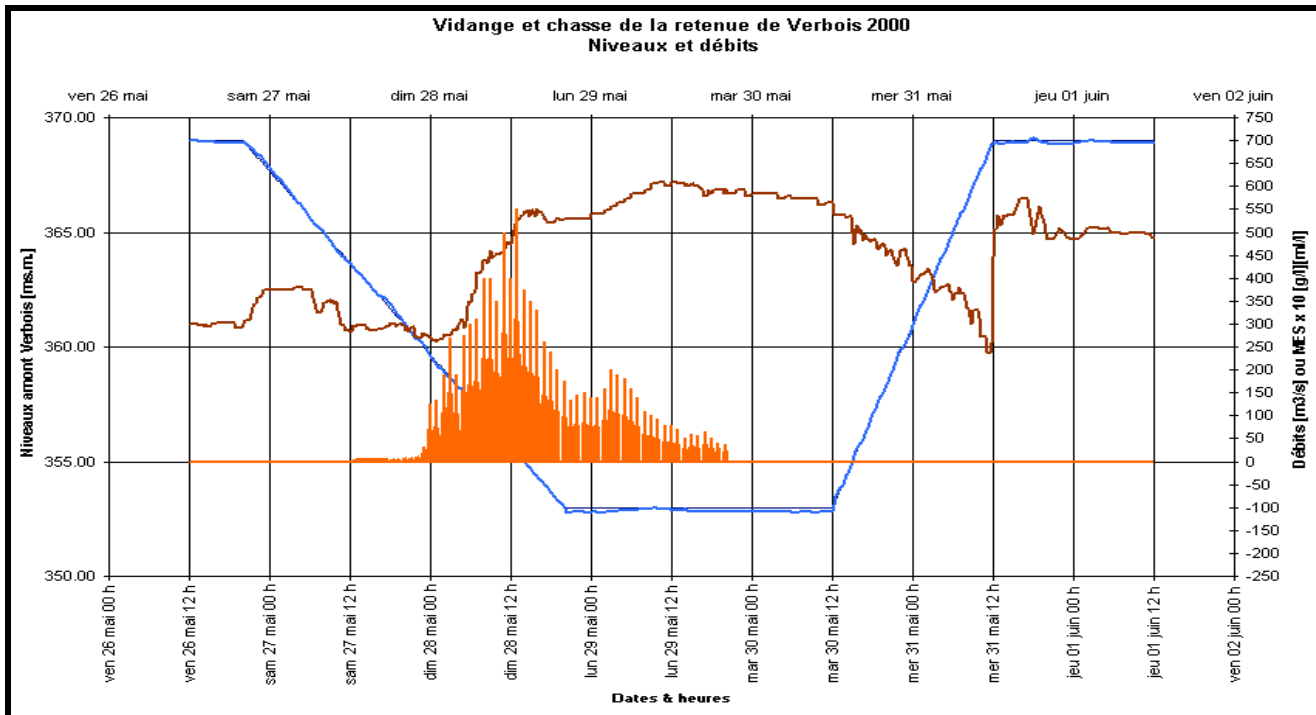
Pour encore plus de détails, consulter le règlement d'application de la loi sur la pêche (M 4 06.01) qui en tout état de cause est le seul document qui fait foi officiellement.

Rampini

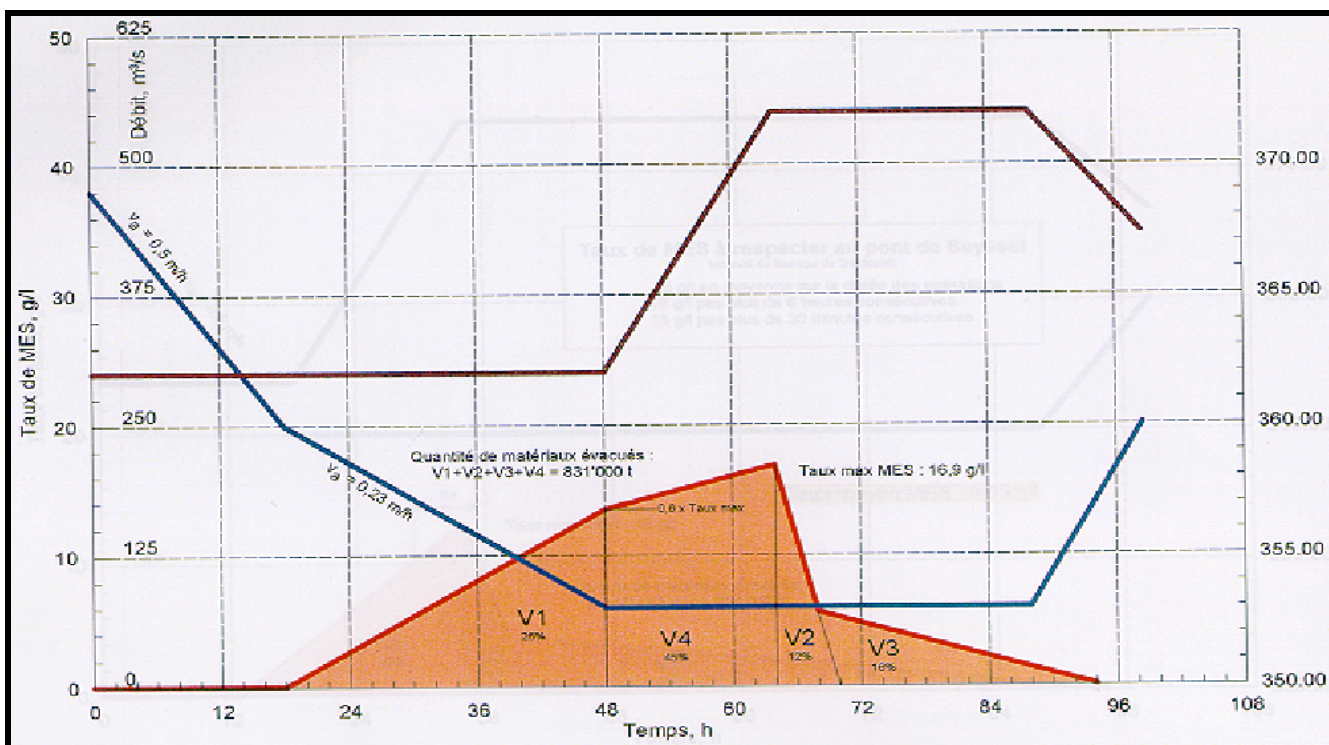
Lac et rivières

« Vidange 2003 : un mal encore nécessaire... pas forcément une fatalité ! »

SIG a démarré un programme de recherche, initié par le groupe de travail sur les vidanges, devant permettre de trouver des solutions à terme moins dommageables à l'environnement. Au nom du développement durable, il ne s'agit pas de repousser le problème dans les retenues des barrages hydroélectriques du Rhône aval, mais bien d'optimiser de façon globale l'évacuation de ces matériaux vers la mer.



Les premières simulations du mode opératoire des chasses ont montré qu'en procédant à l'abaissement du plan d'eau de Verbois en 2 phases, d'abord rapidement jusqu'à un point critique, puis en ralentissant les opérations dès que le pic de matière en suspension (MES) se manifeste, il est théoriquement possible de maintenir le taux maximum de MES en dessous de 15 g/l au lieu de 25 g/l actuellement.

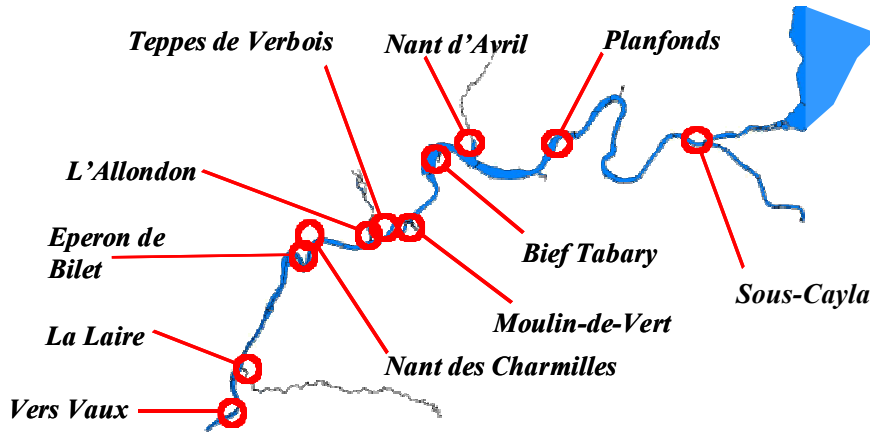


La vidange 2003, qui aura lieu du **23 au 28 mai 2003**, sera exécutée selon ces consignes.

Stratégie environnementale

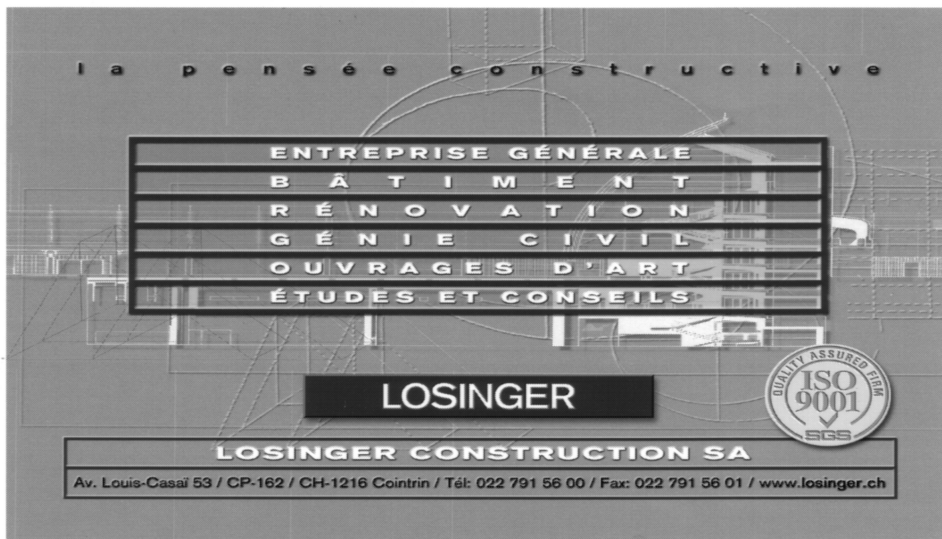
Suite aux constatations fournies par le suivi de la passe à poissons de Verbois, juste après la dernière vidange, montrant que certaines espèces semblent se maintenir entre les barrages de Verbois et de Chancy-Pougny, l'objectif est d'offrir des zones de refuge aux poissons tout au long du Rhône, notamment en séparant le plus longtemps possible les eaux claires des affluents des eaux chargées en MES du Rhône. Pour ce faire, des aménagements temporaires des embouchures seront réalisés. Parallèlement, une surveillance des plans et cours d'eau annexes au Rhône (cf carte) permettra de réagir en cas de situation mettant en danger les poissons qu'ils abritent.

Le catalogue détaillé des actions sera présenté en mars à la commission cantonale de la pêche.



Contact : Cellule Environnement-Rhône - damien.sidler@sig-ge.ch

Suivez les travaux du bief Tabary sur www.mieuxvivresig.ch



Thiébaud+Perritaz SA

Ventilation Climatisation



20. route de Pré-Marais 1233 Bernex Tél. (022) 850.91.00.

MERCI DE SOUTENIR NOS ANNONCEURS

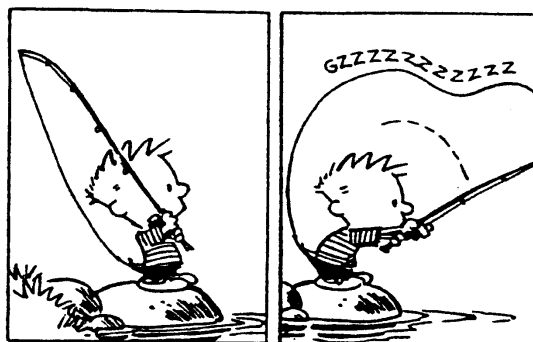
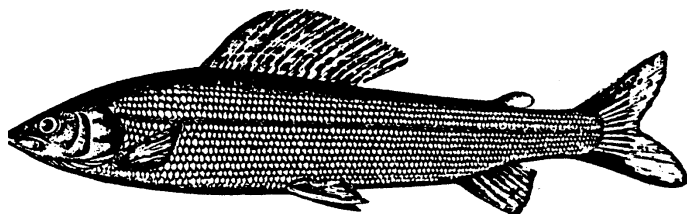
winterthur

Winterthur-Assurances
Agence générale du Seujet

winterthur

Quai du Seujet 10
1201 Genève 1
Téléphone 022 716 06 06
Téléfax 022 716 06 00

Claude-Alain Neury
Agent général



**Quoi ! vous n'êtes pas encore des nôtres ?
Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?**

Que l'AGSP ait 1200 membres ??

Sociétés membres : La Carougeoise La Fine Equipe (S.I.S.)
Fishing Club Genève La Versoisienne

Vous pouvez aussi adhérer en tant que membre individuel ou sympathisant !!

DEMANDE D'ADHESION A L'AGSP (Mars 2003)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP :

• En tant que membre individuel - sympathisant* oui - non *
(Ma candidature sera alors proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. Cotisation : 20. - FS par an)

• J'aimerais adhérer à une des sociétés membres: oui- non *
Si oui, laquelle : _____ (sauf la FINE EQUIPE car société du S.I.S)

• Je suis porteur du permis de pêche genevois (lac ou rivière) : oui- non * (* entourer ce qui convient)

Lieu et date : _____ Signature : _____

ASSOCIATION GENEVOISE DES SOCIETES DE PECHE
C/o PREVEDELLO Maxime - Président
9, Bernex-en-Combes 1233 BERNEX